

BNI News

Bulletin interne d'information

N°61 Janvier 2014

DOSSIER



Les conditions de refus de paiement d'un effet de commerce par le tire accepteur

ZOOM SUR...



La BNI à ICI 2014

La vie et l'avis des agents



Les Voeux du PCA

Top Départ

CHARTRE D'ACCUEIL

L'ACCUEIL CLIENT CONSTITUANT UN ÉLÉMENT TRÈS IMPORTANT DANS LA QUALITÉ DU SERVICE OFFERT À LA CLIENTÈLE, MOI, PERSONNEL BNI, J'EDICTE CETTE CHARTE D'ACCUEIL.

Ainsi, je m'engage à :

1. Porter mon badge de **FAÇON APPARENTE** pour être identifiable.
2. **SOIGNER** mon apparence.
3. Décrocher le téléphone **AVANT LA 3^{ème} SONNERIE** .
4. Recevoir **CHALEUREUSEMENT** le client avec **SOURIRE** et **COURTOISIE** .
5. Être **RÉCEPTIF** , **DISPONIBLE** et **PROMPT** dans la prise en charge du client.
6. Pratiquer une **ÉCOUTE ACTIVE** .
7. Prendre en charge **PRIORITAIREMENT** les personnes vulnérables.
8. Adopter une **ATTITUDE CORRECTE** et un **LANGAGE POSITIF** face au client.
9. Prendre en charge la **REQUÊTE** du client **JUSQU'À** son **DÉNOUEMENT** .
10. Recevoir et traiter **AVEC ATTENTION** les réclamations de nos clients.
11. Assurer mon rôle de **CONSEIL** auprès des clients.
12. Donner **LA BONNE INFORMATION** aux clients.
13. Assurer **LA PROPRETÉ** et le **RANGEMENT** de mon espace de travail.
14. Être un **DIGNE AMBASSADEUR** de la BNI.

Fait à Abidjan, le 10 mars 2012
Le Directeur Général par Intérim
KASSI N'DA Eugène

Eugène Kassi

Eh voilà, c'est reparti pour 12 mois d'exaltations, de persévérance, d'abnégation, de satisfaction et de reconnaissance du mérite.

Les bonnes résolutions, c'est sûr qu'on en a pris énormément. Mais il ne faut pas oublier d'avoir en viseur la finalité vers laquelle chacun devra nécessairement se projeter...

A l'instar du monde qui bouge, notre pays aussi bouge ; en témoigne le récent forum des investisseurs tenu sur Abidjan. De tout cela découle le regain d'attrait de notre marché, l'ébullition prochaine, si cela ne l'ai déjà, de notre secteur d'activité qui devra se positionner comme l'apporteur d'eau de toute cette dynamique d'investissement, d'élan économique, essor du développement communautaires et personnels attendus.

En somme, sachons ne pas rater le top départ, à la sortie des starters. Fructueuse année financière à tous

Bonne lecture et rendez-vous le mois prochain !

La rédaction



EDITO	3
DOSSIER	4-6
ZOOM SUR'	7-8
LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS	9-12



Photo du mois



Directeur de publication : Eugène KASSI N'DA • Rédacteur en Chef : Maya AKRE WATANABE
Rédacteurs : Léa TANOY YAO - Manuela GUINAN - Sita KONE - Kader TOURE - Bruno TOURE - Tardy KOUASSI-BLE



Les conditions de refus de paiement d'un effet de commerce par le tiré accepteur



Un effet de commerce est un titre négociable qui constate au profit du porteur une créance de somme d'argent et sert à son paiement. Cet effet doit suivre un formalisme très rigoureux pour sa validité et son efficacité. Différents moyens (dont l'escompte) permettent de faire circuler l'effet avec la créance incorporée. Les deux principaux effets de commerce sont la lettre de change et le billet à ordre. Il convient de noter que le chèque est aussi un effet de commerce. Cependant, il est payable à vue, si bien que le porteur est en mesure de l'encaisser immédiatement.

Des trois effets de commerce précités, seule la lettre de change est susceptible d'être acceptée par le tiré, aux termes du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement. Notons que par l'acceptation, le tiré s'oblige à payer la lettre de change à l'échéance.

Toutefois, les dispositions du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement prévoient des cas dans lesquels le tiré accepteur d'une lettre de change est en droit de refuser d'honorer son engagement.

Ces cas peuvent être rangés en deux catégories : celle qui trouve son origine lors de l'émission ou de l'acceptation de la lettre de change (1) et celle qui survient lors de la présentation au paiement de l'effet accepté (2).

1. Les conditions de refus liées à l'émission ou à l'acceptation de la lettre de change.

➤ Défaut des mentions obligatoires lors de l'émission de la lettre de change.

Une lettre de change émise qui ne comporte pas l'une des énonciations obligatoires ci-après prévues par l'article 149 du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement ne vaut pas comme lettre de change :

- la dénomination de « lettre de change » insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée pour la rédaction de ce titre ;
- le mandat pur et simple de payer une somme déterminée ;
- le nom de celui qui doit payer (le tiré) ;
- la signature du tireur.

A l'échéance, le tiré accepteur est en droit de refuser le paiement de la lettre de change ne comportant pas ces mentions obligatoires.

➤ Le pouvoir et la capacité du signataire lors de l'acceptation

Une lettre de change acceptée ne pourra engager le tiré que si l'acceptation a été apposée par un tiré qui en a la capacité et le pouvoir.

2. Les conditions de refus survenant lors de la présentation de la traite au paiement.

Le tiré accepteur de la lettre de change est également en droit de refuser d'honorer son engagement lors de la présentation de l'effet au paiement pour les raisons qui suivent :

➤ La mauvaise foi du porteur de la lettre de change.

En principe, le tiré accepteur ne peut pas refuser au porteur le paiement de la traite en lui opposant les exceptions fondées sur les rapports personnels avec le tireur ou les porteurs antérieurs.

Cependant, le tiré accepteur sera fondé à refuser d'honorer son engagement dès lors que le porteur du titre qui l'actionne en paiement est de mauvaise foi, c'est-à-dire la banque, lors de l'escompte de l'effet, avait connaissance de certains faits que le tiré aurait pu opposer au tireur ou aux porteurs antérieurs pour refuser le paiement du titre.

Selon la Jurisprudence, les exceptions opposables au banquier escompteur sont la connaissance par celui-ci :

- de la nullité du rapport fondamental (le contrat de base à partir duquel la lettre de change a été émise) ;
- de la résolution du contrat fondamental ou de son inexécution ;
- du paiement de la créance fondamentale (paiement de la créance

ayant provoqué l'émission de la lettre de change) ou de son extinction ;

- de l'absence ou du vice de la cause de l'acceptation (vice de violence).

Ainsi par exemple, lorsque le tiré ayant accepté l'effet sans avoir reçu les marchandises et que le banquier en est informé, lors de l'escompte du titre, le tiré serait en droit de ne pas honorer son engagement en raison de l'inexistence de la dette du tireur à son égard.

Au total, la banque doit refuser d'escompter une traite dès lors qu'elle a des informations spécifiques portant sur les faits cités au titre des exceptions opposables.

➤ L'irrégularité de la suite des endossements.

Pour ne pas avoir à payer doublement le montant de la traite, l'article 176 alinéa 2 du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement impose au tiré de procéder à la vérification de la chaîne des endossements.

Dans le cadre de cette vérification, le tiré peut s'apercevoir que le porteur actuel de la traite n'en est pas un porteur légitime, en raison d'une suite d'endossements irréguliers.

La suite des endossements est irrégulière chaque fois que la traite ne permet pas, sans cassure, d'aller du premier bénéficiaire de la lettre, obligatoirement désigné, jusqu'au porteur actuel.

➤ L'opposition au paiement de la lettre de change

Le tiré accepteur est tenu de ne pas payer la lettre de change dès lors qu'une opposition au paiement de celle-ci a été faite en raison de :

- soit la perte de l'effet par le porteur légitime ;
- soit l'ouverture d'une procédure collective (Règlement Préventif, Redressement Judiciaire, Liquidation des Biens) à l'encontre de la banque.

➤ Le paiement de la traite reconstituée à la suite de la perte de l'original

Aux termes de l'article 181 alinéa 1 du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement, si la traite perdue est revêtue de l'acceptation, le paiement ne peut être exigé sur une seconde, troisième, quatrième ainsi de suite, que par ordonnance du juge et en donnant caution.

A défaut d'ordonnance du juge autorisant le paiement de la seconde traite reconstituée, le tiré accepteur est fondé à refuser le paiement de l'effet.

➤ L'ouverture de procédures collectives à l'encontre du tiré accepteur

Le tiré accepteur est temporairement interdit de payer ses créanciers dont la créance est antérieure à la décision d'ouverture de la procédure collective (Règlement Préventif, Redressement Judiciaire, Liquidation des Biens).

Ainsi, le tiré sera fondé à refuser le paiement de la traite échue avant l'ordonnance de suspension des poursuites individuelles dans le cadre du règlement préventif. Il en est de même lorsque la traite est échue avant le jugement d'ouverture du redressement judiciaire ou de liquidation des biens.

➤ Le refus du paiement par intervention

Un tiers peut intervenir à la lettre de change en s'engageant à payer pour le compte du tiré accepteur.

Dans ce cas, et conformément à l'article 214 du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement, le porteur qui refuse le paiement de l'intervenant perd ses recours contre le tiré.

Ainsi, le tiré accepteur est en droit de refuser d'honorer son engagement dès lors que le porteur a refusé que le paiement soit fait par le tiers intervenant.

La prescription

Après trois (03) ans à compter de l'échéance de la lettre de change non payée, le porteur ne pourra plus réclamer au tiré accepteur le paiement de la traite en se fondant sur les règles du droit cambiaire ■

RETENONS :

1. Des trois effets de commerce, à savoir la lettre de change, le billet à ordre et le chèque, seule la lettre de change est susceptible d'être acceptée par le tiré, aux termes du Règlement de l'UEMOA sur les systèmes de paiement ;
2. Après trois (03) ans à compter de l'échéance de la lettre de change non payée, le porteur ne pourra plus réclamer au tiré accepteur le paiement de la traite en se fondant sur les règles du droit cambiaire.

L. YAO-TANOH
DJC/BNI

E-Mail : lea.tanoh@bni.ci

La théorie de l'efficacité des marchés : définition et typologie

La théorie des marchés efficients définit l'efficacité d'un marché par son aptitude à réaliser ses fonctions. Un marché est donc efficace si les prix dans celui-ci constituent des signaux fiables pour ses acteurs pour prendre leurs décisions (d'achat, de vente, ou de maintien). L'élément « information » prend alors une dimension essentielle dans cette hypothèse.

La littérature théorique économique

identifie trois acceptations du concept d'efficacité des marchés financiers à savoir l'efficacité fonctionnelle, le comportement rationnel des acteurs et l'efficacité informationnelle.

- L'efficacité fonctionnelle (ou opérationnelle)

La première dimension de l'efficacité des marchés financiers concerne les fonctions proprement économiques de l'industrie financière. En effet, les

marchés financiers prennent une place de plus en plus dominante dans le système financier. Leur utilité provient du fait qu'ils facilitent la mutualisation des risques et leur transfert, comme ils permettent de mobiliser l'épargne vers les emplois les plus productifs, et ceci grâce à un système de production et de diffusion de l'information qui répond aux besoins des offreurs et les demandeurs des actifs financiers. L'efficacité

est dite opérationnelle si les intermédiaires financiers (banques, OPVCM ou sociétés de bourse...) recherchent toutes les possibilités de convergence entre les offreurs et les demandeurs des actifs financiers. Cette mise en relation doit être effectuée à moindre coût, et bien sûr avec une rémunération versée aux intermédiaires.

➤ Le comportement rationnel des acteurs du marché

La deuxième acceptation du concept d'efficacité du marché financier repose tout d'abord sur la rationalité du comportement des investisseurs. Selon cette acceptation, un marché d'actifs financiers est efficace si « le prix des actifs reflète les espérances de revenus futurs auxquels ils donnent droit, conformément aux principes d'évaluation ». En d'autres termes, on dit que les marchés financiers sont efficaces dans la mesure où les prix des actifs cotés sont uniquement le reflet des anticipations qu'ont les investisseurs de leurs revenus futurs.

En effet, les investisseurs sont supposés capables de faire les meilleures estimations des valeurs intrinsèques des actions. De plus, leur rationalité financière les conduit à chercher à maximiser leurs gains en bourse. Ils ont donc intérêt à anticiper correctement la valeur fondamentale de l'action. D'où la nécessité d'avoir un stock d'information suffisamment important pour analyser rationnellement les tendances des cours pour atteindre la situation optimale souhaitée.

➤ L'efficacité informationnelle

Selon cette acceptation qui est la plus utilisée, « un marché financier est dit efficace si et seulement si l'ensemble des informations disponibles concernant chaque actif financier coté sur ce marché est immédiatement intégré dans le prix de cet actif ».

Un marché incorpore donc instantanément les conséquences des événements passés et reflète les anticipations sur le futur puisque tous les événements connus ou anticipés sont déjà intégrés dans le cours actuel.

La notion d'efficacité suppose un marché idéal, c'est à dire un marché boursier sur lequel le prix des actifs permet de prendre les bonnes décisions d'allocation des ressources car le prix des titres reflète à un moment donné,

en moyenne, correctement toutes les informations disponibles, que ce soit sur des événements passés ou futurs.

Cette hypothèse d'efficacité du marché financier est due à Eugène FAMA, économiste américain. En effet, il considère que dans un marché suffisamment large où l'information se répand instantanément, comme c'est le cas en particulier du marché boursier, les opérateurs réagissent correctement et quasi immédiatement aux informations s'ils ont la capacité de les interpréter avec justesse.

Tout simplement, lorsque des gens réalisent des opérations, ils achètent quelque chose dont ils espèrent voir la valeur augmenter à l'avenir.

C'est en ce sens que les marchés secondaires sont efficaces; le prix d'un actif négocié change constamment à mesure que les marchés analysent et fournissent de nouvelles informations sur les perspectives d'avenir de cet actif.

Toute nouvelle information doit bien entendu être analysée, mais une recherche sur la répercussion des annonces majeures telle que la publication des résultats ou une offre publique d'achat (OPA), montre que l'horizon pour l'assimilation de l'information est mesuré en heures ou même en minutes, en fonction de la complexité de l'information.

Un investisseur peut donc supposer que, à moins de découvrir lui-même des données qui sont véritablement nouvelles, tout événement rendu publique aura déjà affecté le cours du marché.

Si un investisseur opère sur la base d'une information réellement nouvelle, l'efficacité du marché joue alors en sa faveur, car il peut agir en fonction de cette information unique, ayant confiance dans le fait que le marché se mettra au niveau et conduira le prix de l'action dans la direction attendue.

Faire ses évaluations et agir en fonction des informations obtenues est bien évidemment très important pour les investisseurs. Toutefois, vous devez voir ces informations comme un moyen de rester au courant des performances globales et de la valeur de la société, plutôt que comme un moyen de faire des bénéfices exceptionnellement hauts à court terme.

Eugène FAMA propose trois hypothèses de l'efficacité des marchés financiers :

- La diffusion rapide à faible coût de l'information.
- Les investisseurs réagissent immédiatement à l'information reçue.
- Le cours d'un titre suit un cheminement aléatoire, une «marche au hasard».

Aussi, distingue-t-il trois types de marchés efficaces, qui sont fonctions de l'information disponible : la forme faible, la forme semi-forte et la forme forte.

● Dans un marché efficace de forme faible, les cours des titres reflètent tout ce qu'on pourrait déduire de leur historique. L'observation des cours et des volumes de transactions passées ne serait d'aucune utilité pour battre le marché ou obtenir des taux de rentabilité supérieurs à un niveau de risque plus élevé. L'analyse technique est alors non significative. Il n'est donc pas possible de tirer profit des informations passées pour prévoir l'évolution future du prix, du fait que tous les agents disposent du même stock des dites informations. Donc, il faut chercher des informations nouvelles pour se servir à prendre la bonne décision.

● Dans un marché de forme semi-forte, les cours boursiers réagissent instantanément à l'annonce d'information dès que celles-ci deviennent publiques. Ces informations peuvent être des informations macroéconomiques et financières, affectant l'ensemble des valeurs ou celles propres à une entreprise (annonce de chiffres d'affaires, de bénéfices, dividendes...). Un investisseur sera meilleur que les autres s'il dispose des informations privées non détenues par le public (les autres investisseurs).

● Enfin, un marché sera efficace de forme forte si toutes les informations privées sont reflétées dans les cours. Ainsi, il n'est pas possible de tirer profit même des informations privées concernant un actif financier pour prévoir l'évolution future de son prix, car elles sont déjà intégrées dans les prix. Sous cette forme, la rationalité des investisseurs affirme que l'analyse de l'information disponible n'enrichit personne. Donc, un marché fortement efficace rend tous les agents (spéculateurs) égaux en matière d'information privée et d'anticipation ■

Tardy KOUASSIBLE
(vkouassible@bni.ci)

La BNI à ICI-2014



L'entrée du site



Intervention du Président de la CGECI

Organisé par le CEPICI, par le canal du magazine Jeune Afrique, s'est déroulé du Mercredi 29 Janvier au Samedi 1er Février, à l'Hôtel Ivoire, le Forum ICI 2014 - Investir en Côte d'Ivoire.

Dix ans après sa dernière édition, cette présente manifestation s'est tenue dans un contexte particulièrement favorable de relance économique et de mise en place d'un nouveau code des investissements. Plusieurs sec-

teurs d'activités y étaient représentés, notamment l'Agriculture, la Santé, le Transport, le Tourisme, le BTP, l'Industrie, l'Energie, la Banque, et les Services divers.

Les 04 jours du forum ont été meublés par des cérémonies officielles, des rencontres professionnelles, des rencontres B to B et des animations de stands.

Cette plate forme a permis la rencontre d'entreprises, d'investisseurs, de par-

tenaires financiers et industriels venus du monde entier.

La BNI y a participé à travers l'animation d'un stand tenu par la DCE et la DRIF et qui a enregistré de nombreux visiteurs.

Après le succès rencontré pour cette édition 2014, cap sur le rendez-vous de 2016.



Intervention du Vice Président du Nigeria



Discours inaugural du Premier Ministre



Forte présence de personnalités

ZOOM SUR...



Durant...



...les 04 jours...



...du forum...



... le stand...



...de la BNI...



... a bénéficié...



...d'une bonne..



...rotation des participants...



... et visiteurs



Quelques sessions...



... thématiques



Vue du site



Le premier Ministre à la cérémonie de Cloture



Le Jury du Concours Star Up



Les porteurs de projets primés

LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

Les vœux du PCA au personnel

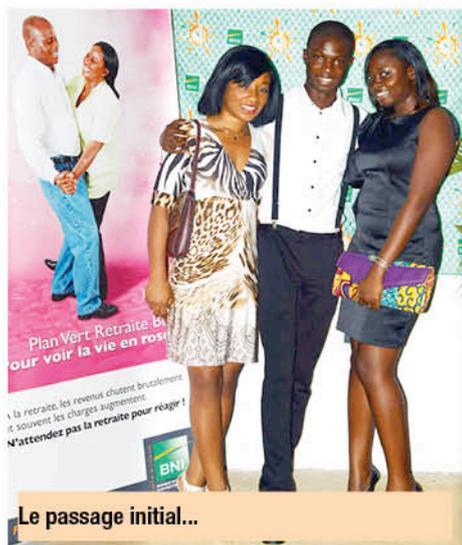


Le jeudi 02 janvier 2014, 1er jour de travail de l'an, a eu lieu la cérémonie de présentation des vœux du Président du Conseil d'Administration de la BNI, M. Kablan YAO SAHI. Cette conviviale rencontre a eu pour cadre le bureau du PCA et y étaient conviés les membres du Comité de Direction. Autour d'un apéritif et d'une collation, il a formulé ses souhaits pour 2014 à l'endroit de chacun d'eux et leur a demandé d'en être les portes voix auprès de leurs collaborateurs respectifs.



LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

Dîner dansant de la Direction des Opérations



Le passage initial...



...devant le mur.

À la faveur de la nouvelle année, a eu lieu le 25 Janvier 2014, à la Résidence Les Ambassades de la Riviera Golf, le Dîner Dansant de la Direction des Opérations de la BNI. Salle richement décorée aux couleurs Nationales et de la Banque pour la circonstance, ce fut l'occasion pour tous les membres de cette Direction, réunis au sein d'un Fonds d'Entraide dénommé FEDO BNI, et répartie en 03 Départements (Opérations Bancaires, Fonds Sectoriels et Banque Electronique) de se retrouver hors des murs de la banque, pour passer un moment convivial et chaleureux ! Après un passage des participants devant le « Mur » dressé pour la circonstance, pour les poses photo, le top départ fut donné dès 19h00, avec un bar apéritif et de la bière pression pour accueillir les invités, qui rivalisaient d'élégance. Le dîner a été rehaussé par la présence de toute la hiérarchie de la DO et celle du Directeur des Opérations Mme Coulibaly Fanta.

Il y avait au menu, de savoureux plats, tels des soles braisées, des brochettes de mérrou, de filet et d'escargot, une jardinière de lapin au four et sa sauce au fromage, du kédjénou de pintade, une soupe bassamoise. En accompagnement était proposé du riz cantonnais, des pommes de terres sautées, de l'attiéké ; le tout arrosé de vins raffinés de Bordeaux qui flattaient le palais (Seignouret, Alexis Lichine, Haut Bois Neuf, Duchesse de Berry etc).

La bonne humeur et la joie étaient au RDV ! Les convives ont été entretenues durant le dîner par les superbes voix lyriques du groupe 'Sacerdoce Royal', dont les qualités vocales n'ont rien à envier aux plus grands Ténors et chanteurs d'Opéra du monde ! Un jeu de questions-réponses a aussi permis à certains participants de repartir avec des lots composés de gadgets de la BNI (Grand Merci au DCM, particulièrement à Mme Mockey, Messieurs Diarra et Touré).

Dans son mot de bienvenue, M. Olivier Abassan, Président du Comité de Gestion du FEDO BNI a rappelé



Mot de bienvenue du Président du Comité de Gestion

l'opportunité de cette rencontre festive et l'importance du Fonds d'Entraide de la DO comme outil de solidarité et de cohésion. Après le mot de salutation du Directeur des Opérations, qui a félicité et encouragé les agents de sa Direction, pour leurs efforts constants dans le travail, l'artiste Shaoleen a embrasé la salle, faisant passer à tous, même au DO, l'envie de rester assis... Spécialement recruté pour l'occasion, DJ Clem's, a ensuite pris le relais et fait danser toute l'assistance, dans une salle transformée en Night Club avec projecteurs et jeux de lumières de circonstances, jusqu'au milieu de la nuit ! Aux dires de tous, ce fut une soirée M-E-M-O-R-A-B-L-E !

Rendez-vous est donc pris très bientôt pour une autre manifestation de la Direction des Opérations de la BNI !

Olivier ABASSAN
Contrôleur Interne DO,
Président du Comité de Gestion
du Fonds d'Entraide
de la Direction des Opérations

LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS



Les convives...



...ont apprécié...



...la qualité des plats proposés



Intervention du D0
Mme Fanta Coulibaly



Le groupe Sacerdoce Royal en attraction



L'artiste Shaoleen
a réussi à faire lever le D0



...place à la danse,...



Après le repas...



Marius Kouakou, MC du jour



..avec l'expression...



..de talents cachés



Photo de famille



LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS

Les vœux du personnel

Chers collègues,

Il est clairement démontré, qu'en tant que ressources humaines de la BNI, vous avez une valeur intrinsèque en termes de compétences, d'adaptabilité et de motivation. Sachons tous conserver ces valeurs tout au long de l'année 2014, pour une performance soutenue de notre institution.

Bonne et heureuse année 2014.

Mme Marcelle YANGNI - (Chef de Département, Directrice des Ressources Humaines par Intérim)

Chers collaborateurs,

L'occasion m'est offerte par BNI News de vous adresser mes vœux du nouvel an. 2013 a été une année assez satisfaisante pour notre agence et cela grâce à l'implication effective et collective de toute l'équipe. Aujourd'hui plus que par le passé, je tiens à vous dire MERCI pour votre incroyable implication dans le travail et votre disponibilité. Que 2014 soit pour vous, une année de succès sans faille, de santé de fer et surtout d'AMOUR et de PARDON.

Retenez que le PARDON libère et est l'arme des plus forts ; Que l'esprit d'équipe et de cohésion qui a toujours caractérisés notre agence demeurent notre empreinte.

Je sais et reste pouvoir compter sur vous pour les nouveaux défis à relever en 2014 et nous hisser parmi les meilleurs de la BNI.

Mme CISSE Badji - (Chef d'Agence BNI Adjamé)

Chers collaborateurs,

Je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui vient de débiter. Que 2014 soit synonyme de bonheur, joies familiales et succès professionnels et que nos bonnes relations de travail durent encore de nombreuses années. J'espère que cette année nous procurera beaucoup de satisfactions dans notre travail et que nos projets trouveront des issues positives et se concrétiseront par de belles réussites professionnelles.

Que le Seigneur soit notre Lumière, et la Santé, la Paix et l'Amour notre partage.

Bonne, Sainte et Heureuse Année 2014.

SEA Raphaël - Chef de Département DOB)

« Accueillez la nouvelle Année sous une pluie de champagne, Qu'elle soit pétillante de joie et de santé ; Qu'elle vous soit riche de satisfactions personnelles et professionnelles, et qu'ensemble nous arrivions à concrétiser de nombreux et beaux projets pour notre BNI. Bonne et heureuse année 2014. »

Arthur COULIBALY - (Patrimoine et Moyens Généraux)

Voir une nouvelle année indique que le globe terrestre a fait un tour complet autour du soleil.

Que ce nouveau voyage illumine davantage nos vies, renforce notre amour et nos rapports avec les autres, permette à notre institution de saisir toutes les opportunités de croissance, de prospérité et que Dieu bénisse nos efforts. Ensemble pour une randonnée pleine de promesses, de grâces et de bénédictions. Vive 2014 !

Guillaume KOKORA - (Chef d'Agence BNI Gagnoa)

AGENDA

Anniversaires du mois de Février

- | | |
|---|--|
| 1 ^{er} février : AKRE Watanabé Maya, KOFFI Lambert | 16 février : ETTE Estelle Joëlle |
| 02 février : TRAORE Issouf, EKRA M. Anselme, AYIKPA Yvonne | 17 février : KOUADIO Koffi Alexis |
| 03 février : DIALLO Kouyaté Aoua, KOUADIO B. Blaise, | 21 février : GUEDE Kelitha Hacalia, GBANE Almamy Rabya |
| 05 février : KOUAME N'Da Nina, EDJA Alice | 22 février : AHUE Koffi François, N'GORAN K. Damien |
| 06 février : YEO Legninin | 25 février : AMAND Larissa |
| 07 février : Marie-Laure ELLOE, SARADEME Edith | 26 février : COULIBALY D. Mariam |
| 10 février : BROU Emilienne | 28 février : YANGNI Marcelle, ANGA Guy Randall |
| 11 février : DOULOYOU A. Viviane, SEKONGO Lonaféré | |
| 13 février : DIARRASSOUBA Ramatou | |
| 14 février : MALAN Sylvie, OUPH W. Hermance | |

